

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Dixième session

Genève, 12 – 16 novembre 2012

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES ÉLÉMENTS DE FLEXIBILITÉ DU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), à sa neuvième session, a examiné les différents aspects du programme de travail en cours sur les éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle. Le présent document porte sur la base de données qu'il a été convenu de créer pour faciliter la mise en œuvre des éléments de flexibilité, ainsi que sur certaines autres activités pour lesquelles des informations complémentaires sont nécessaires.
2. À sa neuvième session, le comité a approuvé l'activité proposée au paragraphe 2.f) du document CDIP/9/11, à savoir : "mettre à disposition, dans la partie consacrée aux éléments de flexibilité sur la page Web élaborée sur le site Web de l'OMPI, une base de données sur le même modèle que IP Advantage, afin de permettre aux États membres de communiquer des informations visant à rendre compte de leur expérience pratique dans la mise en œuvre des éléments de flexibilité". À cet égard, il a été fait remarquer que les informations à inclure dans la base de données devraient être fournies au Secrétariat sur une base volontaire, et que les États membres devraient pouvoir définir librement leur degré de participation.
3. Les avis techniques formulés suggèrent qu'en premier lieu, le Secrétariat a besoin d'exemples d'informations à intégrer à la base de données, afin de pouvoir concevoir un système efficace, facile d'utilisation et bien adapté au type et au format du contenu visé. Sous réserve de l'accord du comité, le Secrétariat, le moment venu, invitera les États membres à soumettre de tels exemples. Concernant le contenu des informations, veuillez vous référer au paragraphe 4 ci-dessous.

4. Lors de discussions précédentes du comité, plusieurs délégations ont suggéré d'intégrer différents types d'informations à la base de données proposée. Le Secrétariat sollicite des orientations quant aux questions ci-après :

i) Les types de contenu suivants devraient-ils être inclus à la base de données :

- liens vers des affaires fournis par les États membres;
- articles universitaires fournis par les États membres;
- études de cas relatives à la mise en œuvre des éléments de flexibilité au niveau national fournies par des États membres;
- études de cas relatives à la mise en œuvre des éléments de flexibilité dans les pays en développement fournies par des États membres;
- documents rédigés ou mandatés par l'OMPI dans le cadre de ses activités d'assistance technique;
- documents et présentations liés à des séminaires et réunions organisés conjointement par l'OMPI et des partenaires dans le cadre des activités régulières d'assistance technique?

ii) Le Secrétariat devrait-il se contenter de rendre les informations accessibles telles qu'elles auront été fournies en vue de leur intégration dans la base de données ou devrait-il intervenir pour : a) uniformiser les informations de la base de données; b) traduire ces informations dans les langues officielles de l'OMPI; ou c) rechercher du contenu pour la base de données (par exemple des études de cas ou des commentaires d'autres organisations internationales telles que l'OMS et la FAO)?

5. Une fois des exemples d'informations reçus, le Secrétariat développera un prototype de base de données, qu'il présentera à une session ultérieure du comité.

6. À sa neuvième session, le comité a aussi examiné la proposition, formulée au paragraphe 2.h) du document CDIP/9/11, d'organiser de nouveaux séminaires nationaux et régionaux sur la question des éléments de flexibilité. Certaines délégations ont demandé des informations supplémentaires sur les séminaires qui avaient été organisés ou qui étaient prévus à l'avenir. Pour répondre à cette demande, des informations sur les séminaires et réunions organisés par l'OMPI en lien avec la question des éléments de flexibilité ont été publiées sur la page Web de l'OMPI consacrée à ces éléments : <http://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/flexibilities/>. L'organisation de séminaires et réunions supplémentaires sur la question fait l'objet de discussions; des précisions seront disponibles sur la page concernée dès que possible. Par ailleurs, la question des éléments de flexibilité est régulièrement abordée dans le cadre d'autres séminaires et réunions sur des sujets en lien avec la propriété intellectuelle. Des précisions concernant ces événements sont disponibles sur la page Conférences, réunions et séminaires (<http://www.wipo.int/meetings/fr/>) et dans la base de données de l'assistance technique (<http://www.wipo.int/tad/en/>).

7. Enfin, à sa neuvième session, le comité a examiné la proposition formulée au paragraphe 2.d) d'élargir les travaux de l'Organisation portant sur les éléments de flexibilité aux domaines de la propriété intellectuelle autres que les brevets pris en considération dans l'Accord sur les ADPIC. Un consensus a semblé se dégager sur le fait que les travaux relatifs aux éléments de flexibilité en matière de marques pouvaient progresser. Par conséquent, les États membres sont invités à formuler des propositions quant aux éléments de flexibilité qui pourraient être examinés en matière de marques.

8. Le comité est invité à examiner les informations fournies dans le présent document.

[Fin du document]